



Madame Marie BARSACQ
Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative
95 avenue de France
75650 Paris cedex

Paris, le 3 juillet 2025

Madame la Ministre, SAUVONS LE PASS'SPORT !

N'envoyons pas un signal destructeur à nos associations sportives et pour les activités physiques essentielles de nos enfants. C'est un enjeu sanitaire et culturel décisif pour la future génération.

Nous pouvons cibler des économies plus importantes et plus pertinentes dans les dépenses de l'Etat concernant la jeunesse !

Madame la Ministre,

Par la présente, nous venons vous alerter sur les conséquences des gels de crédits décidés par Bercy et de la décision qui en découle de restreindre l'accès au Pass'Sport aux jeunes de 14 à 17 ans, en excluant de ce dispositif les enfants âgés de 6 à 13 ans.

Cette amputation de moitié des crédits alloués au Pass'Sport aura des effets particulièrement délétères.

Tout d'abord, elle portera atteinte à l'activité de nos associations, qui jouent un rôle incomparable dans le modèle sportif français.

Celles-ci bénéficient dans leur très grande majorité d'un encadrement formé, qualifié et compétent, favorisant l'activité physique de nos enfants et leur offrant les conditions pour découvrir une passion et s'y épanouir, sur des infrastructures de qualité et avec une pratique structurée. Le Pass'Sport leur permet d'accueillir toujours plus de jeunes et de remplir encore davantage leurs missions en termes de santé, de cohésion, de transmission de valeurs.

De plus, l'économie qui découlerait d'une amputation de moitié des crédits alloués à ce dispositif serait de 40 millions d'euros seulement. Cette somme, vraiment modeste au vu de l'ampleur de notre dette, est à mettre en parallèle avec les conséquences particulièrement lourdes d'un point de vue social, sanitaire et économique d'une telle décision. Il est important de rappeler qu'un euro dépensé afin de mettre la population en activité physique rapporte 1,5 euros en économie de santé, et que le coût social de l'inactivité physique en France est estimé à 140 milliards d'euros par an.

À l'heure où la sédentarité fait des ravages, notamment parmi les moins de 18 ans où le taux d'obésité a plus que doublé en 20 ans, il est essentiel de promouvoir et de soutenir en priorité la pratique du sport pour le plus grand nombre, et en particulier pour nos enfants.

80 % des 11-17 ans sont aujourd'hui en-dessous des seuils d'activité physique recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En France 17% des enfants et adolescents sont en surpoids, soit 1 sur 5, et 49% des adultes. 35 % des enfants de 2 à 7 ans atteints d'obésité en souffrent en raison du manque d'activité physique. Or c'est à cet âge que se constitue le capital santé et que s'opèrent les acquisitions motrices et cognitives fondamentales.

Exclure les jeunes enfants du Pass'Sport revient donc à aggraver cette situation et aura des conséquences pour leur avenir, alors qu'il est prouvé que la pratique régulière d'une activité physique dans l'enfance augmente les probabilités de pratiquer une activité physique à l'âge adulte.

L'objet originel du Pass'Sport était de transmettre une culture sportive, les valeurs du sport et le goût de l'effort à un maximum d'enfants dès le plus jeune âge.

Manifestement, les choix faits pour des raisons comptables de court terme nous en éloignent et risquent de le rendre inopérant, malgré tous les discours de l'exécutif depuis 8 ans sur l'enjeu capital de l'organisation des Jeux Olympiques en France et de l'héritage qu'ils doivent laisser dans notre société.

En 2024, le recours au Pass'Sport a progressé par rapport à l'année précédente : 1,65 million de jeunes en ont bénéficié, contre 1,32 million en 2023. Le taux de recours a atteint 26 %, avec une part croissante de bénéficiaires qui sont des jeunes issus des zones rurales et des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il est important de souligner que le nombre de licenciés de moins de 14 ans a augmenté depuis l'entrée en vigueur du Pass'Sport. Cette augmentation a même été supérieure pour les filles à celle constatée chez les garçons, et une partie des demandes d'inscription en club n'a pas pu aboutir faute de capacité d'accueil ou d'encadrement. Cette évolution doit être encouragée.

Pour préserver le Pass'Sport, d'autres pistes d'économies peuvent être envisagées, plus bénéfiques à la réduction de nos déficits et plus pertinentes au regard de l'inefficacité de certains dispositifs lancés ces dernières années.

La branche Famille de la CAF, excédentaire de plus d'1 milliard d'euros, pourrait éventuellement financer ce dispositif. Elle soutient par exemple le Pass Colo, qui ne profite qu'aux enfants dans l'année civile de leurs 11 ans, n'a concerné que 15 905 enfants en 2024, avec un bénéfice nul d'un point de vue sanitaire ou social, et dont le budget prévu est de 9 millions d'euros avec une montée en charge jusqu'en 2027 pour atteindre 30 millions d'euros. Son aspect symbolique et ses effets dérisoires légitiment d'interroger son existence dans le contexte actuel qui appelle des idées claires sur nos priorités d'action !

Des économies importantes peuvent également être réalisées sur des prestations à destination de nos jeunes particulièrement coûteuses et qui manquent largement leurs objectifs, telles que le Pass Culture dans sa part individuelle ou le Service National Universel.

Dans son rapport publié le 13 septembre 2024, la Cour des comptes a ainsi décrit le SNU, qui a reçu 128 millions d'euros de crédits dans le cadre du projet de loi de finances 2025, comme « un dispositif sans pilotage budgétaire » aux « résultats insatisfaisants », ayant échoué dans sa mission de réunir des élèves de tous horizons, présentant des « difficultés majeures en termes d'encadrement et d'hébergement », qui « induisent des risques pour la sécurité des

jeunes volontaires. », et ayant un coût largement sous-estimé, puisque sa généralisation pourrait engendrer jusqu'à 10 milliards d'euros de dépenses par an.

Concernant le Pass Culture, la Cour des Comptes a également publié un premier bilan du concluant à un dispositif cher et devant être réformé. Ce Pass Culture représente un budget annuel de 267 millions d'euros de subventions - 210 millions du ministère de la Culture pour les achats effectués individuellement par les jeunes, et 57 millions de l'Education nationale pour l'utilisation collective impulsée par les enseignants. Si l'utilisation collective permet la mise en place de beaux projets éducatifs, la part individuelle est massivement utilisée pour financer les mangas (54 %), mais aussi des jeux vidéo ou des abonnements à des services de vidéos à la demande.

Le rapport coût / bénéfice du Pass'Sport pour notre jeunesse et notre société étant incroyablement supérieur à celui d'un tel dispositif, il convient de mettre la priorité sur le soutien à l'accès au sport dès le plus jeune âge, qui joue un rôle incomparable en matière de vivre-ensemble et de ciment social, véhicule des valeurs éducatives, collectives et d'exigence essentielles pour la construction de nos jeunes et leur permet de développer fortement leurs capacités à la fois physiques et psychiques, grâce au travail et à l'engagement de nos associations et fédérations sportives.

Comptant sur votre écoute et sur votre appui, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Députés cosignataires :

Fabien DI FILIPPO (Moselle)

Thibault BAZIN (Meurthe-et-Moselle)

Sylvie BONNET (Loire)

Ian BOUCARD (Territoire de Belfort)

Pierre CORDIER (Ardennes)

Josiane CORNELOUP (Saône-et-Loire)

Julien DIVE (Aisne)

Virginie DUBY-MULLER (Haute-Savoie)

Patrick HETZEL (Bas-Rhin)

Vincent JEANBRUN (Val-de-Marne)

Corentin LE FUR (Côtes-d'Armor)

Eric LIEGEON (Doubs)

Christelle PETEX-LEVET (Haute-Savoie)

Jean-Pierre VIGIER (Haute-Loire)